



**Gilles Grand-Clément**

**Élu et Trésorier CSEE**

Formateur à Bourg en Bresse

gilles.grand-clement@afpa.fr

tel: 06 16 83 47 99



**Thomas Adalvimart**

**Élu CSEE**

Formateur à Valence

thomas.adalvimart@afpa.fr

tel: 06 86 33 53 41



**Sylvie Riou**

**Élue CSEE**

Formatrice à Venissieux

sylvie.riou@afpa.fr

tel: 06 86 42 43 68



**Catherine Pierro**

**Élue et tréso. adj. CSEE**

Logist. Appro. à Valence

catherine.pierro@afpa.fr

tel: 04 75 82 30 12



**Jérémie Lorente**

**Rep. Syndical FO au CSEE**

Informaticien à Valence

fo.jeremielorente@gmail.com

tel: 06 50 37 86 18

## Vos représentant.e.s FOFPA au CSEE

### Remboursement ASC 2021... Vous n'avez rien Oublié?

#### Prise en Charge de 100€!

Le CSEE Afpa AURA rembourse, à hauteur de 100€ sur l'année 2021, les activités individuelles sportives ou culturelles ainsi que les abonnements d'un agent Afpa.

Ne peuvent pas être pris en charge, des repas, de l'alimentation, du carburant, et autres exceptions établies par l'URSSAF.

*Rappel: Les ayants droit aux ASC sont les agents en CDI, CDD et en Contrat d'Alternance de plus de 6 mois dans le périmètre du CSEE Afpa AURA.*

Quelques exemples de remboursements pris en charge par le CSEE :

- Les Activités sportives (abonnement à la salle de sport, cours individuels, achat de billets d'entrée pour la piscine...).
- Les Activités culturelles (cours de danse, musique, beaux-arts), participation à des évènements culturels (pièces de théâtre, concerts,

festivals, cinéma) abonnements à des plateformes culturelles en ligne (Netflix, Spotify, Canal +, OCS...),

- Les Voyages (billets d'avion, de train, location de voiture ou logement, hôtel, gîte, camping...)

#### Comment Procéder ?

Vous devez télécharger sur le site du CSEE, une fois l'activité réalisée, une facture originale **établie en 2021 au nom et prénom du salarié.**

Vérifiez également que vous avez renseigné vos coordonnées bancaires dans votre compte, à la rubrique "État civil et coordonnées" et que vous avez téléchargé votre RIB.

Pour plus d'information, consultez le site internet du CSEE ou rapprochez-vous du correspondant ASC dans votre centre d'affectation.

Site du CSEE Afpa AURA: <https://csee-afpa-aura.fr/>



## Retour du Télétravail Exceptionnel

Le 1er septembre dernier, l'AFPA a mis un terme au télétravail exceptionnel suite à l'annonce faite par le gouvernement annonçant la fin du télétravail obligatoire.

Mais le revoilà...

Face à la 5ème vague de contamination, de nouvelles mesures de protection contre le COVID-19 ont été prises par l'AFPA, applicables au 7 décembre. Parmi ces mesures, la possibilité de demander jusqu'à 2 jours de télétravail exceptionnel par semaine.

Les équipes qui n'auraient pas encore mis en place le télétravail régulier ou occasionnel et dont l'activité le permet pourront faire une demande de télétravail exceptionnel de 2 jours par semaine jusqu'à la fin de

l'année 2021 (pour l'instant?).

À noter que si vous aviez demandé, dans le cadre de l'accord sur le télétravail, à effectuer du télétravail occasionnel, les jours passés en télétravail exceptionnels ne seront pas décomptés de votre quotas.

### Nécessité d'en faire la demande

La démarche se fait toujours sur SIRH, une validation préalable doit être faite avec le hiérarchique.

SIRH n'est pas accessible au moment que nous écrivons ce journal, du fait de cloture de paye. Pensez à faire vos demandes dès la rentrée si le dispositif est reconduit.

# FO

la force syndicale

### J'adhère! Pourquoi FO?

**FORCE OUVRIÈRE**, libre de toute emprise politique, se consacre exclusivement à la défense des travailleurs, sans composer avec les intérêts du moment ou d'un parti quelconque.

**FORCE OUVRIÈRE** juge l'action syndicale comme une chose sérieuse qui exige rigueur et constance.

À **FORCE OUVRIÈRE**, la base est considérée comme majeure: chaque section syndicale prend ses décisions seule, sans pression «hiérarchique».

À **FORCE OUVRIÈRE**, chacun peut s'exprimer librement.

À **FORCE OUVRIÈRE**, chacun respecte les opinions et avis des autres même s'il ne les partage pas...

**ET AUSSI PARCE QUE FORCE OUVRIÈRE** met toute son énergie à défendre la liberté de négocier à tous les niveaux: contrats, conventions ou accords permettant de garantir et de faire progresser les intérêts des travailleurs.

La Délégation

Force Ouvrière Afpa Auvergne Rhone Alpes

vous souhaite de bonnes vacances

et fêtes de fin d'année!